

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA MEUSE
ARRONDISSEMENT DE COMMERCY
COMMUNE DE LEROUVILLE**

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 19 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix-neuf juin à dix-huit heures, le Conseil municipal de la commune de Lérrouville, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain VIZOT, Maire.

Date de convocation : 4 juin 2026

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : Messieurs VIZOT Alain, HUMBERT Jean-Claude, LABANVOIE Fabrice, MOHAMED Patrick-André et LOUVIOT Cédric ; Mesdames BOUILLAGUET Catherine, CHARROIS Mélanie, CAREZ Jessica, JACUS Catherine et SOUDANT Chantal.

Absents excusés : Monsieur CALLY Justin et Madame BRUNO Patricia.

Pouvoirs : : Monsieur MATHIEU Didier ayant donné pouvoir à Monsieur VIZOT Alain, Monsieur LEFRANC Jean-Marc ayant donné pouvoir à Monsieur HUMBERT Jean-Claude, Madame LEMOINE Christelle ayant donné pouvoir à Madame BOUILLAGUET Catherine.

Secrétaire de séance : Madame Catherine BOUILLAGUET.

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

Délibération n°37 : Subventions aux associations 2026 ;

Délibération n°38 : Fête de l'été 2026 ;

Délibération n°39 : Subvention exceptionnelle – Bouger pour la santé ;

Délibération n°40 : Approbation du rapport sur l'eau 2025 ;

Délibération n°41 : Adoption du règlement intérieur du conseil municipal ;

Délibération n°42 : Encaissement de chèques budget commune ;

Délibération n°43 : Revalorisation du pass sports loisirs jeunes ;

Délibération n°44 : Achat d'une parcelle de terrain cadastrée AC 297 ;

Délibération n°45 : Aménagement du cimetière de Buez ;

Délibération n°46 : Désignation d'un référent EESH ;

Délibération n°47 : Convention de mandat pour l'établissement et l'émission de la facturation par l'ONF pour les recettes issues des ventes de bois. ;

Délibération n°48 : Subvention exceptionnelle – ESLC ;

Délibération n°49 : Cadeaux naissance.

Le Maire,

Alain VIZOT

La secrétaire de séance,

Catherine BOUILLAGUET



A handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Catherine Bouillaguet', is written over the printed name.

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA MEUSE
ARRONDISSEMENT DE COMMERCY
COMMUNE DE LEROUVILLE**

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 19 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix-neuf juin à dix-huit heures, le Conseil municipal de la commune de Lérrouville, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain VIZOT, Maire.

Date de convocation : 4 juin 2026

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : Messieurs VIZOT Alain, HUMBERT Jean-Claude, LABANVOIE Fabrice, MOHAMED Patrick-André et LOUVIOT Cédric ; Mesdames BOUILLAGUET Catherine, CHARROIS Mélanie, CAREZ Jessica, JACUS Catherine et SOUDANT Chantal.

Absents excusés : Monsieur CALLY Justin et Madame BRUNO Patricia.

Pouvoirs : : Monsieur MATHIEU Didier ayant donné pouvoir à Monsieur VIZOT Alain, Monsieur LEFRANC Jean-Marc ayant donné pouvoir à Monsieur HUMBERT Jean-Claude, Madame LEMOINE Christelle ayant donné pouvoir à Madame BOUILLAGUET Catherine.

Secrétaire de séance : Madame Catherine BOUILLAGUET.

ORDRE DU JOUR :

- Tirage au sort des Jurés d'Assises,
- Subventions aux associations,
- Subventions exceptionnelles,
- Approbation rapport sur l'eau 2025,
- Règlement intérieur du conseil municipal,
- Encaissement de chèques budget commune,
- Revalorisation pass sports et loisirs,
- Achat d'une parcelle de terrain,
- Aménagement du cimetière de Buez,
- Affaires diverses,
- Informations.

Il est ajouté à l'ordre du jour, les délibérations suivantes :

- Désignation d'un référent EESH,
- Convention de mandat pour l'établissement et l'émission de la facturation par l'ONF pour des recettes issu des ventes de bois,

- Subvention exceptionnelle – ESLC,
- Cadeaux naissance.

❖ **Désignation d'un secrétaire de séance**

Catherine BOUILLAGUET est élue secrétaire de séance

❖ **Approbation du procès-verbal du dernier conseil municipal**

Le précédent procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présent

❖ **Tirage au sort des jurés d'assises**

Conformément aux dispositions des articles 260 et suivants du Code de procédure pénale, le Conseil municipal a procédé, au cours de la séance, au tirage au sort des jurés potentiels devant figurer sur la liste préparatoire des jurés d'assises pour l'année 2027.

Le tirage au sort a été effectué publiquement, en présence des membres du Conseil municipal, à partir de la liste électorale communale.

Les noms des personnes tirées au sort seront transmis à la commission spéciale chargée de l'établissement de la liste annuelle des jurés du département.

• **Délibération n°37/2026 Subventions aux associations 2026**

Monsieur le Maire propose d'attribuer les subventions aux associations au titre de l'année 2026.

Il propose d'octroyer la somme totale de 6 410,00 € aux associations et la somme de 540,00 € aux 4 écoles de la commune soit un total global de 6 950,00 €.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

• **Délibération n°38/2026 Fête de l'été 2026**

Monsieur le Maire rappelle que la commune organise depuis 2024 la Fête de l'été. Afin de reconduire cette manifestation en 2026, il est proposé de renouveler le partenariat avec le Comité des Fêtes de Lérouville ainsi qu'avec le bar-restaurant « La Caverne », qui participera à hauteur de 50 % aux frais de l'animation musicale.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité l'organisation de la 3^e édition de la Fête de l'été 2026 ainsi que les partenariats proposés.

• **Délibération n°39/2026 Subvention exceptionnelle – Bouger pour la santé**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que l'association « Bouger pour la Santé » organise des séances de gym douce dans le cadre du dispositif Prescri'mouv. Afin de permettre la poursuite de cette action de prévention santé sur la commune, il est proposé d'attribuer une subvention exceptionnelle correspondant au reste à charge des séances non financées par la Communauté de Communes Commercy Void Vaucouleurs.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 270 € à l'association « Bouger pour la Santé ».

- **Délibération n°40/2026 Approbation du rapport annuel sur l'eau 2025**

Après avoir présenté le rapport annuel 2025 sur le prix de l'eau et la qualité du service public de l'eau potable, le conseil municipal l'a approuvé à l'unanimité.

- **Délibération n°41/2026 Adoption du règlement intérieur du conseil municipal**

Monsieur le Maire rappelle que, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, les communes de plus de 1 000 habitants doivent adopter un règlement intérieur dans les six mois suivant l'installation du Conseil municipal. Il est proposé d'approuver le règlement intérieur applicable pour la durée du mandat 2026-2032.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le règlement intérieur du Conseil municipal pour le mandat 2026-2032.

- **Délibération n°42/2026 Encaissement de chèques budget commune**

Le Conseil municipal autorise l'encaissement de deux chèques d'un montant total de 1 480,27 €, correspondants au règlement de préjudices causés sur des biens communaux, et la remise des chèques au SGC de Commercy.

- **Délibération n°43/2026 Revalorisation du pass sports et loisirs jeunes**

Monsieur le Maire rappelle que la commune soutient les jeunes Lérouvillois âgés de 11 à 18 ans dans leur adhésion à une activité sportive, culturelle ou musicale grâce au dispositif « Pass Sports et Loisirs Jeunes ». Afin de favoriser l'accès aux loisirs et de tenir compte de l'évolution du coût des adhésions, il est proposé de porter le montant de cette aide à 30 € par jeune à compter de la rentrée 2026.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la revalorisation du Pass Sports et Loisirs Jeunes à 30 € par bénéficiaire à compter de la rentrée 2026.

- **Délibération n°44/2026 Achat d'une parcelle cadastrée AC 297**

Le Conseil municipal a approuvé l'acquisition par la commune de la parcelle cadastrée AC 297, située rue de l'Ancien Lavoir, d'une superficie de 24 ares et 73 centiares, appartenant à la famille DELPIERRE. Considérant l'intérêt stratégique de ce terrain situé en zone d'urbanisation à long terme (2AU), l'assemblée a accepté son achat au prix de 35 000 € hors frais, conformément à l'estimation réalisée.

- **Délibération n°45/2026 Aménagement du cimetière de Buez**

Le Conseil municipal a approuvé la réalisation de travaux d'aménagement au cimetière de Buez comprenant l'agrandissement du jardin du souvenir, la création d'une forêt cinéraire, l'installation d'un puits du souvenir, l'extension des espaces cinéraires ainsi que l'amélioration des cheminements et du mobilier. L'assemblée a validé le coût prévisionnel de l'opération, fixé à 49 524 € HT, ainsi que le plan de financement prévoyant une participation de la Région Grand Est au titre du dispositif « Coup de Pouce Rural ».

- **Délibération n°46/2026 Désignation d'un référent EESH**

Le Conseil municipal a désigné M. Jean-Marc LEFRANC, Adjoint au Maire, en qualité de référent territorial « Espèces à Enjeux pour la Santé Humaine » (EESH). Cette mission consiste à assurer le relais local des actions de prévention, de surveillance et de sensibilisation concernant les espèces présentant un risque pour la santé publique, telles que l'ambrosie, les chenilles processionnaires ou le moustique tigre.

- **Délibération n°47/2026 Convention de mandat pour l'établissement et l'émission de la facturation par l'ONF pour des recettes issues des ventes de bois.**

Le Conseil municipal approuve la convention de mandat de facturation avec l'ONF pour l'émission des factures relatives aux ventes de bois de la forêt communale. Ce mandat est limité à la facturation, le recouvrement des recettes demeurant assuré par le comptable public. Le Maire est autorisé à signer la convention et les documents afférents. La délibération est adoptée à l'unanimité.

- **Délibération n°48/2026 Subvention exceptionnelle - ESLC**

Le Conseil municipal approuve le versement d'une subvention exceptionnelle de 500 € à l'association ESLC, correspondant à 50 % du coût d'acquisition d'un réfrigérateur destiné aux activités du club de football et du dispositif « Évasion ados ».

- **Délibération n°49/2026 Cadeaux naissance**

Le Conseil municipal décide de mettre en place un cadeau de naissance sous la forme d'un bon d'achat de 30 € à utiliser dans un commerce de la commune pour l'acquisition de produits de première nécessité destinés aux nourrissons. Cette mesure s'applique rétroactivement à tous les enfants nés à compter du 1er janvier 2026. Le Conseil municipal approuve cette proposition

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

RAS

La séance est levée à 19H50

Le Maire,



La secrétaire de séance,

Catherine BOUILLAGUET